

La Presse

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES.

VOL. XXIX.

MONTREAL, BAS-CANADA, MERCREDI MATIN, 11 FEVRIER 1857.

No. 48.

GRAND TRONC DE CHEMIN DE FER DU CANADA.

DIVISION DE L'EST.

CHANGEMENT DE TRAINS.

Arrangement d'Hiver.

TOUS LES BILLETS DE RETOUR ONT ÉTÉ DISCONTINUÉS.

Le 26 JANVIER, les Trains

pour Québec et ISLAND

pour Portland, BOS-

TON, et les Stations sur la

route, le 26 JANVIER, à 3.30 P. M.

Le 27 JANVIER, les Trains

pour Québec et ISLAND

pour Portland, BOS-

TON, et les Stations sur la

route, le 27 JANVIER, à 3.30 P. M.

Le 28 JANVIER, les Trains

pour Québec et ISLAND

pour Portland, BOS-

TON, et les Stations sur la

route, le 28 JANVIER, à 3.30 P. M.

Le 29 JANVIER, les Trains

pour Québec et ISLAND

pour Portland, BOS-

TON, et les Stations sur la

route, le 29 JANVIER, à 3.30 P. M.

Le 30 JANVIER, les Trains

pour Québec et ISLAND

pour Portland, BOS-

TON, et les Stations sur la

route, le 30 JANVIER, à 3.30 P. M.

Le 31 JANVIER, les Trains

pour Québec et ISLAND

pour Portland, BOS-

TON, et les Stations sur la

route, le 31 JANVIER, à 3.30 P. M.

Le 1er FÉVRIER, les Trains

pour Québec et ISLAND

pour Portland, BOS-

TON, et les Stations sur la

route, le 1er FÉVRIER, à 3.30 P. M.

Le 2 FÉVRIER, les Trains

pour Québec et ISLAND

pour Portland, BOS-

TON, et les Stations sur la

route, le 2 FÉVRIER, à 3.30 P. M.

Le 3 FÉVRIER, les Trains

pour Québec et ISLAND

pour Portland, BOS-

TON, et les Stations sur la

route, le 3 FÉVRIER, à 3.30 P. M.

Le 4 FÉVRIER, les Trains

pour Québec et ISLAND

pour Portland, BOS-

TON, et les Stations sur la

route, le 4 FÉVRIER, à 3.30 P. M.

Le 5 FÉVRIER, les Trains

pour Québec et ISLAND

pour Portland, BOS-

TON, et les Stations sur la

route, le 5 FÉVRIER, à 3.30 P. M.

Le 6 FÉVRIER, les Trains

pour Québec et ISLAND

pour Portland, BOS-

TON, et les Stations sur la

route, le 6 FÉVRIER, à 3.30 P. M.

Le 7 FÉVRIER, les Trains

pour Québec et ISLAND

pour Portland, BOS-

TON, et les Stations sur la

route, le 7 FÉVRIER, à 3.30 P. M.

Le 8 FÉVRIER, les Trains

pour Québec et ISLAND

pour Portland, BOS-

TON, et les Stations sur la

route, le 8 FÉVRIER, à 3.30 P. M.

Le 9 FÉVRIER, les Trains

pour Québec et ISLAND

pour Portland, BOS-

TON, et les Stations sur la

route, le 9 FÉVRIER, à 3.30 P. M.

Le 10 FÉVRIER, les Trains

pour Québec et ISLAND

pour Portland, BOS-

TON, et les Stations sur la

route, le 10 FÉVRIER, à 3.30 P. M.

CHAMPAGNE LELEGARD.

DEPUIS quelques années, le nombre des

marques de champagne qui se disputent la faveur

du public, a singulièrement grandi, et les

amateurs de ce vin si essentiellement français, se

trouvent à la lettre dans l'embarras du choix.

Bien que ce soit toujours chose délicate que d'

hasarder un conseil en matière de vin, nous

croions rendre service à nos lecteurs en appelant

leur attention, d'une façon toute spéciale, sur le

CHAMPAGNE LELEGARD. Un goût franc,

un bouquet plein de finesse, un petit vin qui

se fait vite et vite, sans jamais se fatiguer, en rien

— telle est la triple réunion de qualités qui

nous a frappés dans ce vin réellement bon.

A cela se joint que, tout en ayant une douceur

des plus agréables, il n'a rien de cette fadeur qui

habite le vin de la manipulation laborieuse. Bref,

c'est un de ces produits qui ne peut har-

diment recommander, par la raison toute simple

qu'ils se recommandent d'eux-mêmes.

EN VENTE A MONTREAL.

78, rue Notre-Dame, vis-à-vis la rue Saint-Jacques.

79, Fulton St., et 34 Gold St., New-York.

14 Janv.

A VENDRE.

CETTE belle propriété du sousigné,

située à St-Charles, Rivière Richelieu, à

quelques milles de distance du dépôt du

St. Hilaire, comprenant une vaste et belle mai-

son en parfait état, avec dépendances toutes

nouvelles, telles que : Hangars, Écuries, étables,

etc., etc., et la terre de deux cent quarante ar-

pent en superficie, toute clôturée en cercles, dont

la moitié est un beau bois clos, avec de belles

succreries, et l'autre, en culture. Une excel-

lente rotation a été établie sur cette terre, depuis

plusieurs années. C'est un des plus belles pro-

priétés de la rivière Champlain.

L'acquéreur pourra en prendre possession im-

médiatement. Pour les conditions qui sont libé-

rales, s'adresser au propriétaire soussigné.

J. L. LEPROHON, M. D.

6 rue St-Antoine, Montréal 15 mai 1856

Bureau de Poste.

MONTREAL, 10 JANVIER 1857.

ARRIVÉE ET DÉPART DES MAÎLES DE

MONTREAL.

MAÎLES.

MAÎLES.

MAÎLES.

MAÎLES.

MAÎLES.

MAÎLES.

MAÎLES.

MAÎLES.

MAÎLES.

MAÎLES.

MAÎLES.

MAÎLES.

MAÎLES.

MAÎLES.

MAÎLES.

MAÎLES.

MAÎLES.

MAÎLES.

MAÎLES.

MAÎLES.

MAÎLES.

MAÎLES.

MAÎLES.

MAÎLES.

MAÎLES.

MAÎLES.

MAÎLES.

MAÎLES.

MAÎLES.

MAÎLES.

MAÎLES.

MAÎLES.

MAÎLES.

MAÎLES.

MAÎLES.

MAÎLES.

MAÎLES.

BILLS PRIVÉS.

LES personnes qui se proposent de faire ap-

plication à l'Assemblée Législative pour B. L. S.

PRIVÉS ou LOCAUX, soit pour obtenir des pri-

vilèges exclusifs ou pour comme corps pour

plus commerciales ou autres de profit, pour régler

plus explorations au limites, ou toute autre chose

tendant à affecter les droits ou propriétés d'autres

personnes, sont par les présentes avertis, qu'ils

ne sont pas tenus de se conformer aux règles 62, 63 et 64 (pu-

blées au long dans la "Gazette du Canada") de

la loi sur les BILLS PRIVÉS, mais qu'ils doivent

se conformer à la loi sur les BILLS PRIVÉS, mais qu'ils

doivent se conformer à la loi sur les BILLS PRIVÉS,

mais qu'ils doivent se conformer à la loi sur les

BILLS PRIVÉS, mais qu'ils doivent se conformer à

la loi sur les BILLS PRIVÉS, mais qu'ils doivent

se conformer à la loi sur les BILLS PRIVÉS, mais

qu'ils doivent se conformer à la loi sur les BILLS

PRIVÉS, mais qu'ils doivent se conformer à la loi

sur les BILLS PRIVÉS, mais qu'ils doivent se con-

former à la loi sur les BILLS PRIVÉS, mais qu'ils

doivent se conformer à la loi sur les BILLS PRIVÉS,

mais qu'ils doivent se conformer à la loi sur les

BILLS PRIVÉS, mais qu'ils doivent se conformer à

la loi sur les BILLS PRIVÉS, mais qu'ils doivent

se conformer à la loi sur les BILLS PRIVÉS, mais

qu'ils doivent se conformer à la loi sur les BILLS

PRIVÉS, mais qu'ils doivent se conformer à la loi

sur les BILLS PRIVÉS, mais qu'ils doivent se con-

former à la loi sur les BILLS PRIVÉS, mais qu'ils

doivent se conformer à la loi sur les BILLS PRIVÉS,

mais qu'ils doivent se conformer à la loi sur les

BILLS PRIVÉS, mais qu'ils doivent se conformer à

la loi sur les BILLS PRIVÉS, mais qu'ils doivent

se conformer à la loi sur les BILLS PRIVÉS, mais

qu'ils doivent se conformer à la loi sur les BILLS

PRIVÉS, mais qu'ils doivent se conformer à la loi

sur les BILLS PRIVÉS, mais qu'ils doivent se con-

former à la loi sur les BILLS PRIVÉS, mais qu'ils

doivent se conformer à la loi sur les BILLS PRIVÉS,

mais qu'ils doivent se conformer à la loi sur les

BILLS PRIVÉS, mais qu'ils doivent se conformer à

la loi sur les BILLS PRIVÉS, mais qu'ils doivent

se conformer à la loi sur les BILLS PRIVÉS, mais

qu'ils doivent se conformer à la loi sur les BILLS

PRIVÉS, mais qu'ils doivent se conformer à la loi

sur les BILLS PRIVÉS, mais qu'ils doivent se con-

former à la loi sur les BILLS PRIVÉS, mais qu'ils

doivent se conformer à la loi sur les BILLS PRIVÉS,

mais qu'ils doivent se conformer à la loi sur les

BILLS PRIVÉS, mais qu'ils doivent se conformer à

la loi sur les BILLS PRIVÉS, mais qu'ils doivent

se conformer à la loi sur les BILLS PRIVÉS, mais

qu'ils doivent se conformer à la loi sur les BILLS

PRIVÉS, mais qu'ils doivent se conformer à la loi

sur les BILLS PRIVÉS, mais qu'ils doivent se con-

former à la loi sur les BILLS PRIVÉS, mais qu'ils

doivent se conformer à la loi sur les BILLS PRIVÉS,

mais qu'ils doivent se conformer à la loi sur les

BILLS PRIVÉS, mais qu'ils doivent se conformer à

la loi sur les BILLS PRIVÉS, mais qu'ils doivent

se conformer à la loi sur les BILLS PRIVÉS, mais

qu'ils doivent se conformer à la loi sur les BILLS

PRIVÉS, mais qu'ils doivent se conformer à la loi

sur les BILLS PRIVÉS, mais qu'ils doivent se con-

former à la loi sur les BILLS PRIVÉS, mais qu'ils

doivent se conformer à la loi sur les BILLS PRIVÉS,

mais qu'ils doivent se conformer à la loi sur les

BILLS PRIVÉS, mais qu'ils doivent se conformer à

la loi sur les BILLS PRIVÉS, mais qu'ils doivent

se conformer à la loi sur les BILLS PRIVÉS, mais

qu'ils doivent se conformer à la loi sur les BILLS

PRIVÉS, mais qu'ils doivent se conformer à la loi

sur les BILLS PRIVÉS, mais qu'ils doivent se con-

former à la loi sur les BILLS PRIVÉS, mais qu'ils

doivent se conformer à la loi sur les BILLS PRIVÉS,

mais qu'ils doivent se conformer à la loi sur les

BILLS PRIVÉS, mais qu'ils doivent se conformer à

la loi sur les BILLS PRIVÉS, mais qu'ils doivent

se conformer à la loi sur les BILLS PRIVÉS, mais

qu'ils doivent se conformer à la loi sur les BILLS

PRIVÉS, mais qu'ils doivent se conformer à la loi

sur les BILLS PRIVÉS, mais qu'ils doivent se con-

former à la loi sur les BILLS PRIVÉS, mais qu'ils

Breuvage pour les Jours de Fete.

SIROPS de CHOIX venant de LAMPOUGH

& CAMPBELL.

Sirop de Framboise,

Sirop d'Ananas,

Sirop de Gingembre,

Sirop d'Orange,

Sirop de vanille,

Sirop de safran,

Sirop de réglisse,

Sirop de cerise,

Sirop de framboise,

Sirop de cerise,

Sirop de cerise,

Sirop de cerise,

Sirop de cerise,

Sirop de cerise,

Sirop de cerise,

Sirop de cerise,

Sirop de cerise,

Sirop de cerise,

Sirop de cerise,

Sirop de cerise,

Sirop de cerise,

Sirop de cerise,

Sirop de cerise,

Sirop de cerise,

Sirop de cerise,

Sirop de cerise,

Sirop de cerise,

Sirop de cerise,

Sirop de cerise,

Sirop de cerise,

<

